

Commune de Sainte-Agathe la Bouteresse (42130)

**Procès-verbal du conseil municipal**  
**du 3 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

**Présents :** DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, TARAKU Marilou, VITTOZ Suzanne

**Absents ayant donné pouvoir :** ODIN Corinne (pouvoir à CHAZELLE Patrice), SIRIEIX Isabelle (ayant donné pouvoir à MARCHAND Frédéric)

**Absents :** BOSSOUTROT Karim, MILANI Charlotte, ROUX Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** CHARLES Christian

**Date de la convocation :** 21 octobre 2025

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2025**

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 9 juillet 2025 :

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

**2/ Choix des entreprises pour travaux la Bouteresse suite commission d'appel d'offres**

**CONTENU**

Rappel des termes du marché de travaux visant à la rénovation de la salle de la Bouteresse et ses abords, ainsi qu'à l'aménagement du Champ de Foire avec construction d'un local.

Présentation du résultat de l'analyse des offres réalisée en commission d'appel d'offres.

Proposition de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 - désamiantage : Saint Romain entreprise pour un montant de 15.734,04 € HT
- Pour le lot 2 – déconstruction : BALMONT TP pour un montant de 7.340,59 € HT
- Pour le lot 3 – traitement des bois : LAMBERT traitements isolations pour un montant de 2.183,80 € HT
- Pour le lot 7 – étanchéité : SUPER pour un montant de 5.346,60 € HT
- Pour le lot 9 – plâtrerrie, peinture, plafonds suspendus : Maison BROZE Style et couleur pour un montant de 34.276,63 € HT
- Pour le lot 12 – carrelage, faïence : MOUSSÉ GAVA pour un montant de 23.057,68 € HT
- Pour le lot 15 – plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : VB chauffage pour un montant de 58.606,59 € HT
- Pour le lot 17 – terrassements, voiries, réseaux : Eric PAGE pour un montant de 151.450,35 € HT
- Pour le lot 18 – espaces verts : pépinières et jardins d'Aiguilly pour un montant de 96.600,00 € HT

Et proposition de déclarer le lot 8 – menuiseries extérieures alu / occultation, et le lot 14 – façades : infructueux, avec consultation à relancer.

**DÉCISION**

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**3/ Avenant aux honoraires du maître d’œuvre (MOE) pour travaux la Bouteresse**

**CONTENU**

Information qu'à ce jour une négociation est en cours avec le MOE concernant l'évolution financière entre les phases avant-projet et le dossier de consultation des entreprises. Le cabinet d'architectes travaille sur la recherche d'économies, l'ajustement de prix avec les entreprises, et les différentes sollicitations de négociation.

Le point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**4/ DM1 budget lotissement et clôture**

**CONTENU**

Information qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes budgétaires par des virements de crédits afin de clôturer le budget :

Dépenses de fonctionnement

<b>Chapitre 65</b>	<b>+ 0,34 €</b>
compte 65822	+ 2,34 €
compte 65888	- 2,00 €

Recettes de fonctionnement

<b>Chapitre 75</b>	<b>+ 0,34 €</b>
compte 75888	+ 0,34 €

Précision que la clôture du budget lotissement s'accompagne du versement de l'excédent de fonctionnement de 103.806,46 € au budget général 2025.

**DÉCISION**

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**5/ Demande de subvention auprès du Département pour mobilier et matériels cuisine salle des fêtes de la Bouteresse**

**CONTENU**

Présentation d'une estimation chiffrée de l'aménagement de la cuisine de la salle de la Bouteresse, et du mobilier :

- aménagement cuisine	17.871,38 € HT
- aménagement salle (mobilier)	<u>10.776,32 € HT</u>
Soit TOTAL	28.647,70 € HT

Proposition de déposer avant fin novembre 2025 une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des collectivités.

**DÉCISION**

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**6/ Validation du contrat de maintenance des cloches****CONTENU**

Présentation à l'assemblée de la proposition de contrat de maintenance pour l'entretien des trois cloches et de leurs équipements par la fonderie PACCARD.

Ce contrat assure un déplacement annuel pour contrôle et révision des appareils désignés ; il est établi pour 5 ans, renouvelable une fois, pour un montant annuel total de 226 € HT, et présente l'intérêt d'une maintenance planifiée et régulière plutôt qu'un dépannage au coup par coup.

**DÉCISION**

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**7/ Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)****CONTENU**

Vu l'avis du Comité technique en date du 18 septembre 2025, relatif à la modification du RIFSEEP en place afin d'établir une proposition plus lisible et structurée, le nouveau projet de RIFSEEP de la commune est soumis, pour s'appliquer en remplacement du régime existant.

**DÉCISION**

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**8/ Vote de la participation employeur à la protection complémentaire santé****CONTENU**

Rappel de l'obligation des collectivités de participer financièrement au contrat de protection sociale complémentaire de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec obligation de choisir soit la labellisation, soit une convention de participation.

Précision que la modalité dite de labellisation offre à l'agent la liberté de choix : de sa garantie, du coût de l'assurance, de résiliation. Il apparaît donc que cette dernière semble la plus adaptée au besoin des agents de la commune.

Proposition de fixer le montant de la participation financière à 15 € mensuel, pour tous les agents en position d'activité, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle certifiant la labellisation du contrat souscrit.

**DÉCISION**

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

**9/ Approbation de la convention de mise à disposition de la salle paroissiale****CONTENU**

Présentation du projet de convention soumis par la paroisse de Saint Vincent en Lignon pour la mise à disposition gratuite à leur profit de la salle appartenant à la commune, et située au rez-de-chaussée du bâtiment la Treille.

La convention est sollicitée pour les bénévoles s'occupant de recevoir les familles et préparer les cérémonies religieuses, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, pour une durée non limitée dans le temps, résiliable par les parties.

#### DÉCISION

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

#### 10/ Approbation de la constitution de servitudes avec CS Ste Agathe (VALECO)

##### CONTENU

Présentation du projet de constitution de servitudes par la commune (fonds servant) au profit de la société dénommée CS Ste Agathe la Bouteresse (fonds dominant), afin de permettre la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement final de ses installations de centrale solaire, pour :

- la création d'un fossé destiné à l'écoulement des eaux :
  - fonds dominants cadastrés B 73, 74, 1204, 1207, 1209, 1211, 1214, 1191, 1216, 1057, 1217, 1219, 1063, 1065, 95, 96, 1193 parcelles situées à la Tuilerie et la Barge
  - fonds servant cadastré B 1058 parcelle située à la Tuilerie.
- 
- le rejet des eaux dans le fossé existant :
  - fonds dominants cadastrés B 73, 74, 1204, 1207, 1209, 1211, 1214, 1191, 1216, 1057, 1217, 1219, 1063, parcelles situées à la Tuilerie et la Barge
  - fonds servant cadastré B 1058 parcelle située à la Tuilerie.

Cette convention est sollicitée pour une durée, à compter de sa signature, identique à celle du bail emphytéotique soit 40 ans, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 1.000 € (mille euros).

Le bénéficiaire (fonds servant) s'engage à supporter les travaux nécessaires à la servitude qu'il forme, ainsi que les frais inhérents à la conclusion de l'acte de servitude.

#### DÉCISION

POUR : 12 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

#### 11/ Questions diverses n'avant pas donné lieu à délibération

- **Restitution des lagunes** : revoir le problème du bruit de la pompe de relevage gênant pour les riverains.
- **Trophée de la Loire** : candidature de la commune non retenue.
- **Trophée national** : candidature de la commune non retenue, mais médaille accordée.
- **Prochaine séance de conseil** mardi 9 décembre 2025 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Pour approbation,  
le Maire,  
Pierre DREVET.



Pour approbation,  
le secrétaire de séance,  
Christian CHARLES.